

- Les élèves mineurs devront être amenés et ramenés en s'assurant toujours de la présence effective de l'animateur de l'activité, quelle qu'en soit la nature (cours, répétitions, spectacles, déplacements, autre...), ceci tout au long de l'année.
- Les horaires de début et de fin d'activité devront être respectés.
- Les animateurs, membres ou dirigeants de Noyant Animation ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des conséquences d'événements survenus hors du temps de prise en charge.
- En cas d'absence de l'animateur ou indisponibilité de la salle, les cours seront rattrapés en fin de trimestre.
- Si l'élève inscrit aux cours cesse la pratique de la danse, nous devons en être informés par courrier (adresse ci-dessus).
- **Pour des questions de réglementation, la participation des élèves aux cours est subordonnée à la remise d'un certificat médical datant de moins de 3 ans (postérieur au 1^{er} septembre 2017) remis au plus tard le 30 septembre 2020. Au-delà de cette date, l'accès aux cours ne sera plus autorisé.**
ATTENTION : Cependant si un avis médical vous semble nécessaire, n'hésitez pas à consulter votre médecin même si votre certificat est encore valable. Au-delà, veillez à bien prendre vos dispositions pour votre inscription.

AUTORISATIONS : NOM et Prénom de l'élève :

<p>Pour les élèves mineurs, l'enfant est-il autorisé à venir et repartir seul(e) entre votre domicile et le lieu de l'activité ?</p> <p>La prise en charge de votre enfant par Noyant Animation se limitera alors à son temps de présence.</p>	OUI / NON
<p>Dans le cadre du droit à l'image, autorisez-vous l'association à exploiter, si nécessaire, des photos de votre enfant ou de vous-même dans la mesure où cette exploitation est strictement liée à l'activité danse ?</p>	OUI / NON

REPRISE DES COURS à partir du mardi 08 septembre 2020 – INSCRIPTION le même jour à la salle Ida de l'Aigle

- Tenue de danse exigée, couleur suivant les cours. Cheveux attachés. Les danseurs doivent arriver au minimum 5 minutes avant le début des cours.
- La cotisation se fait au trimestre. Pour les règlements par chèque, les établir à l'ordre de « NOYANT ANIMATION ».
- En cas d'absence de l'élève, les cours ne sont pas remboursés. Tout trimestre commencé est dû, quel que soit le nombre de cours effectués. En cas d'arrêt des cours de danse, faire un courrier avec justificatif.
- Pas de cours pendant les vacances scolaires.
- Montant des cotisations :
 - Adhésion à l'Association NOYANT ANIMATION : 6 € pour l'année / par famille.
 - Initiation à la danse et danse moderne (durée 45 mn) : 55 € + 6 € d'adhésion le 1^{er} trimestre et 60 € les 2^e et 3^e trimestres pour les élèves jusqu'à 11 ans (Groupes M1, M2, M3)
 - Danse moderne (durée 60 mn) : 60 € + 6 € d'adhésion le 1^{er} trimestre et 65 € les 2^e et 3^e trimestres pour les élèves de plus de 11 ans et cours adultes (Groupes M4, M5)

Mardi - M1	4 – 6 ans	17 h 15 – 18 h 00	Caleçon rose sans pied	Justaucorps rose	½ pointe rose
Mardi - M2	7 – 9 ans	18 h 00– 18 h 45	Legging ou short noir	T-shirt ou Justaucorps couleur indifférente	Chausson de jazz noir
Mardi - M3	8 – 11 ans	18 h 45– 19 h 30	Legging ou short noir	T-shirt ou Justaucorps couleur indifférente	Chausson de jazz noir
Mardi – M4	12 ans et plus	19 h 30– 20 h 30	Legging ou short noir	T-shirt ou Justaucorps couleur indifférente	Chausson de jazz noir
Mardi – M5	Adultes tous niveaux	20 h 30– 21 h 30	Legging ou short noir	T-shirt ou Justaucorps couleur indifférente	Chausson de jazz noir

NOYANT de Touraine, le

Nom, Prénom

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »